HEBDO
Campus

Bulletin d'information du Centre universitaire de Moncton
Université de Moncton

Vol. 16, no. 36

1er mai 1986

Un cours sur la médiation familiale est offert à l'U de M

Au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs au Canada, l'étude de la médiation familiale se fraie un chemin dans l'enseignement universitaire. L'Ecole de service social de l'Université de Moncton est heureuse d'être parmi les premières à offrir un tel cours.

En effet, un séminaire sur la médiation familiale figure sur la liste des cours du printemps qui débuteront le 5 mai prochain. Le séminaire (SS 4423) sera donné par M. Louis Richard, les mardis et jeudis, du 5 mai au 27 juin, à 18 h 30, et a été conçu à l'intention des intervenants professionnels en ce domaine.

Selon le professeur Richard, la médiation familiale est une méthode de résolution de conflits, basée sur la collaboration et l'auto-détermination des parties en présence. Elle s'arrête surtout sur des conflits qui surgissent lors d'une séparation ou d'un divorce. Chose remarquable, les résultats obtenus démontrent un taux de succès atteignant 80 pour cent.

Cette méthode offre les avantages suivants: un coût considérablement moins élevé; une prise de décision plus significative occasionnant des effets de plus longue durée et un taux de satisfaction plus élevé.

C'est un outil nouveau qui vaut certainement la peine d'être maîtrisé. Pour les intervenants auprès des familles, c'est l'occasion idéale de se familiariser avec la médiation familiale.

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire, veuillez contacter l'Education permanente du Centre universitaire de Moncton, Pavillon Léopold-Taillon, pièce 340, ou téléphoner au numéro 858-4121.

Pédagogie universitaire

Partageons nos expertises sera le thème du Colloque sur la pédagogie universitaire, qui aura lieu les 20, 21 et 22 août, au Centre universitaire de Moncton. Le colloque prendra le format de deux ateliers fermés de quatre heures chacun et de quatre ateliers ouverts de deux heures chacun. Le comité souhaite grandement la participation des étudiants à ce colloque.

Le comité organisateur se réunit une fois la semaine et est composé des personnes suivantes: Guy Savoie, affaires professorales, président; Jos Laviolette, Ecole de service social; Omer Robichaud, Faculté des sciences de l'éducation; Jocelyne Viel, Ecole de nutrition et d'études familiales; Marcel Choquette et Rémi Charest, tous deux de la Faculté des sciences de l'éducation.

Conférence

L'artiste Brian Porter donnera une conférence accompagnée de diapositives sur son travail, le jeudi 1er mai, ce soir, à 19 h 30, à la Galerie d'art. L'entrée est libre et bienvenue à tous.

*Une **délégation de la République du Cameroun**, dirigée par le ministre de la Justice et garde des sceaux, S.E.M. Benjamin Itoe, a visité l'Université de Moncton, récemment, afin de s'inspirer de l'expérience canadienne en matière de réformes judiciaires. Les représentants de la République du Cameroun, un pays bilingue, ont rencontré, en outre, le doyen de l'Ecole de droit, avec qui ils ont discuté du fonctionnement des institutions judiciaires, de la codification des textes, de la formation des magistrats et juristes, de l'enseignement de la Common Law en français et en anglais et de l'harmonisation de la législation. Dans la photo, on remarque, de gauche à droite, 1re rangée: Louis Gabriel Djeudjang, procureur général auprès de la Cour suprême; S.E.M. Benjamin Itoe, ministre de la Justice; Kisob Ngu Formudey, professeur à l'Université de Yaoundé; debouts: Léonard LeBlanc, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'U de M; Jean Koe Ntonga, premier conseiller à l'ambassade du Cameroun; Momo Mpidjoue, conseiller technique à la présidence; Marielle Préfontaine, vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche à l'U de M; et James Lockyer, doyen de l'Ecole de droit de l'U de M.*

Situation de l'expression française chez les étudiant-e-s de l'U de M

Au cours du mois de décembre 1985, le Comité permanent des normes linguistiques faisait parvenir, au personnel enseignant des trois centres de l'Université de Moncton, un questionnaire portant sur la situation de l'expression française chez les étudiant-e-s.

Les objectifs de ce sondage étaient de permettre aux professeur-e-s de faire connaître leur opinion quant à l'état de l'expression française chez les étudiant-e-s; leur attitude face à la qualité de l'expression écrite des travaux qui leur sont soumis; les moyens préconisés pour améliorer la qualité actuelle du français écrit chez les étudiant-e-s; leurs réactions devant la création éventuelle d'un service d'aide ou de perfectionnement qui leur serait destiné; et leurs recommandations pour que le comité remplisse au mieux son mandat.

Les membres du comité souhaitent communiquer à la communauté universitaire quelques renseignements et éléments de réflexion qui se dégagent de l'analyse des réponses et des commentaires reçus.

RENSEIGNEMENTS ET COMMENTAIRES RECUEILLIS LORS DU SONDAGE

Taux de participation

Le Comité a reçu 220 questionnaires sur les 359 envoyés, soit un taux de retour de 61%. Ce taux de retour, exprimé en pourcentage du nombre de participant-e-s possibles, se distribue de la façon suivante dans les diverses unités pédagogiques:

Administration	25%	Arts	80%
Sciences et génie	57%	Education	55%
ENEF	87%	Sc. infirmières	58%
Sciences sociales	69%	CUSLM	16%
CUS	70%	Ecole de droit	76%
Non identifiée	8%		

Souci réel de la qualité de l'expression française

Les professeur-e-s estiment, dans une proportion de 98%, que durant la formation universitaire, la qualité de l'expression orale et écrite est de première importance.

Perception de difficultés sérieuses

La majorité des professeur-e-s qui ont répondu estiment que la plupart des étudiant-e-s éprouvent de graves difficultés quant au vocabulaire, à l'accord grammatical, à l'orthographe, à la construction des phrases et à l'organisation des idées. Près de la moitié de ceux et celles qui ont fait des commentaires trouvent la situation "alarmante".

Rédaction de textes en français

La majorité (61%) des professeur-e-s qui ont répondu exigent des travaux rédigés dans tous leurs cours alors que 23,5% d'entre eux l'exigent dans au moins quelques-uns de leurs cours. Une minorité seulement, 9%, reconnaît ne jamais exiger de travaux écrits. Des commentaires soulignent alors que certaines matières ne se prêtent pas ou se prêtent mal à des travaux de rédaction et que le grand nombre d'étudiant-e-s dans certains groupes limite parfois l'application d'une telle exigence.

Les professeur-e-s expriment aussi leur profonde conviction que la maîtrise de la langue est un préalable aux études universitaires et une exigence de la vie professionnelle. A ce titre, ils croient que le niveau moyen de compétence en expression française devrait être bien meilleur qu'il ne l'est actuellement à l'entrée à l'Université.

Comportement actuel des professeur-e-s

Le tableau qui suit résume le comportement actuel des professeur-e-s lorsqu'ils jugent qu'un travail d'étudiant-e contient de nombreuses erreurs de français.

Unité pédagogique (réponses reçues)		Nombre de professeur-e-s qui adoptent toujours, souvent ou parfois le moyen identifié.*						
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
Administration	(12)	5	4	12	12	11	11	6
Arts	(45)	22	32	40	45	39	45	42
Sciences et génie	(33)	9	16	24	29	30	26	14
Education	(28)	20	23	21	27	25	26	25
ENEF	(7)	-	1	5	6	7	7	6
Sciences infirmières	(7)	2	4	4	7	6	7	7
Sciences sociales	(29)	9	15	20	27	26	28	21
Ecole de droit	(8)	4	7	6	8	7	8	7
CUSLM	(6)	1	3	6	6	6	6	4
CUS	(16)	3	7	12	13	16	11	11
Non identifiée	(15)	10	13	13	15	14	14	13
	(206)	85	125	163	195	187	189	156
		41%	61%	79%	95%	91%	92%	76%

* (a) : Refuser le travail soumis
(b) : Exiger la correction des erreurs
(c) : Accorder une note inférieure à la valeur du contenu
(d) : Signaler les erreurs au moyen d'un code
(e) : Corriger les erreurs
(f) : Commenter la qualité de l'expression
(g) : Rencontrer l'étudiant-e pour en discuter

Le sondage révèle donc que plus de 90% des participant-e-s offrent aux étudiant-e-s, au moins occasionnellement, la possibilité d'obtenir une évaluation de leur qualité d'expression ainsi que des indications sur la nature des corrections à effectuer. Les commentaires indiquent toutefois qu'une plus grande proportion des étudiant-e-s devrait être sensibilisée à la valeur formatrice de ces annotations. L'attribution d'une note ou l'exigence d'une correction des erreurs commises contribue à accroître la réceptivité des étudiant-e-s à ces messages.

Les commentaires identifient quelques autres approches utilisées: la correction de travaux en classe, l'incitation à la lecture, l'incitation à développer la fierté de la langue française, une juste pondération entre l'approche punitive et la recherche de l'amélioration.

Suite à la page suivante

Situation de l'expression française...

suite de la page précédente

Note à accorder à l'évaluation de l'expression française

La majorité des professeur-e-s qui ont répondu (87,3%) préconisent qu'un pourcentage de la note soit accordé à l'évaluation de la qualité de l'expression française. La valeur du pourcentage recommandé semble surtout varier en fonction de la nature de l'activité pédagogique accomplie. Les autres professeur-e-s n'en accorderaient pas, soit par principe, soit parce que le cadre de leur enseignement ne s'y prête pas.

Unité pédagogique		Pourcentage recommandé				
(réponses reçues)		0%	1-5%	6-10%	11-15%	16% et +
Administration	(12)	2	2	4	1	3
Arts	(50)	1	2	12	8	27
Sciences et génie	(37)	7	7	9	6	8
Education	(29)	7	1	10	2	9
ENEF	(7)	-	2	3	2	-
Sciences infirmières	(7)	-	2	3	-	2
Sciences sociales	(30)	4	1	8	3	14
Ecole de droit	(8)	-	1	3	3	1
CUSLM	(7)	2	-	2	1	2
CUS	(16)	2	1	7	2	4
Non identifiée	(17)	3	-	7	2	5
	(220)	28	19	68	30	75
		12,7%	8,6%	30,9%	13,6%	34,1%

Moyens qui pourraient être adoptés par l'Université pour améliorer la qualité du français écrit chez l'étudiant-e

Le tableau qui suit résume le taux d'accord à l'endroit de moyens proposés par le questionnaire.

Unité pédagogique		Nombre de professeur-e-s **en accord** avec des moyens proposés que pourrait prendre l'Université*						
(réponses reçues)		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
Administration	(12)	10	8	7	11	10	5	8
Arts	(49)	49	45	40	36	45	25	37
Sciences et génie	(34)	31	19	15	24	23	19	19
Education	(27)	27	18	18	21	27	12	11
ENEF	(7)	5	6	2	7	7	6	3
Sciences infirmières	(7)	6	6	4	5	5	5	6
Sciences sociales	(29)	26	20	17	27	26	14	17
Ecole de droit	(8)	8	5	8	5	8	4	3
CUSLM	(7)	7	5	4	7	7	4	5
CUS	(16)	15	12	7	13	15	3	9
Non identifiée	(17)	17	13	9	13	15	5	10
	(213)	201	157	131	169	188	105	128
		94%	74%	61%	79%	88%	49%	60%

* (a) : Mieux connaître les exigences du monde du travail
(b) : Accorder un pourcentage de la note pour le français dans tous les travaux
(c) : Demander aux professeur-e-s de faire reprendre les travaux rédigés dans un français incorrect
(d) : Prescrire un cours supplémentaire de français à l'étudiant-e en difficulté
(e) : Diriger l'étudiant-e en difficulté vers un cours de récupération
(f) : N'admettre que les étudiant-e-s dont la note cumulative en français en 10e, 11e et 12e est supérieure à 65%
(g) : Privilégier des travaux rédigés de préférence à des tests objectifs

La possibilité de demander aux professeur-e-s de chaque département de définir des compétences précises en français pour leurs étudiant-e-s a reçu l'accord de **58%** des participant-e-s. Par ailleurs, celle de demander à chaque faculté, école ou secteur de présenter au Sénat un barème de correction du français écrit pour les travaux d'étudiant-e-s a reçu l'accord de seulement **47%** des participant-e-s. La recherche de **normes générales**, tenant compte d'une diversité de fait dans la nature des activités pédagogiques, apparaît ainsi l'alternative souhaitée.

Les commentaires identifient d'autres moyens: diminuer le nombre d'étudiants dans les grands groupes, accroître l'aide à la correction, réviser le contenu actuel des cours FR-1885/1886, favoriser une amélioration continue en définissant et en évaluant le niveau de compétence en français à atteindre avant la fin du cycle d'études, utiliser plus fréquemment (lorsque c'est possible) des manuels et des textes de référence rédigés en français, sensibiliser le ministère de l'Education à la nécessité d'une meilleure formation linguistique aux niveaux primaire et secondaire. Plusieurs ont de plus exprimé l'opinion que l'application d'exigences accrues visant les étudiant-e-s devrait être accompagnée d'une plus grande rigueur de la part du corps professoral. Finalement, d'autres expriment la crainte de voir l'Université s'éloigner de ses objectifs propres en se donnant une mission de "récupération".

Service d'aide aux professeur-e-s

Une forte majorité des professeur-e-s qui ont répondu (92,8%) souhaitent que l'Université mette sur pied un service susceptible d'aider à l'amélioration du français de ceux et celles qui en sentent le besoin.

Près des deux tiers (60,4%) utiliseraient un tel service occasionnellement. Une proportion plus faible (42,8%) serait prête à participer au coût de soutien d'un tel service.

La proposition d'organiser un atelier sur les normes linguistiques à l'Université fut bien accueillie (84%).

Les commentaires mettent en évidence une certaine dualité d'opinion. Certain-e-s croient que la compétence linguistique d'un-e professeur-e ne relève que de la responsabilité personnelle alors que d'autres estiment qu'elle concerne aussi la communauté universitaire. Beaucoup reconnaissent qu'il y a lieu d'améliorer la situation d'ensemble et que, dans ce sens, les initiatives suscitées par une poursuite collective d'excellence, doivent être soutenues.

Conclusion

En conclusion, le Comité a pu constater, chez les membres du corps professoral, un haut niveau de préoccupation à l'endroit de la qualité actuelle de l'expression française des

Suite à la page suivante

Situation de l'expression française...

suite de la page précédente

étudiant-e-s. Malgré un regret évident que cette habileté ne soit pas mieux acquise avant l'entrée à l'Université, beaucoup de professeur-e-s sont disposé-e-s à contribuer à l'amélioration de la situation actuelle. Les opinions exprimées dans le sondage soulignent deux arguments confirmant l'importance de rechercher ensemble des solutions. Une compétence suffisante en français est perçue à la fois comme un préalable à l'apprentissage universitaire et comme une exigence de la vie professionnelle.

Ceux et celles qui ont participé au sondage ne se sentent pas tous et toutes également en mesure de contribuer au redressement de la situation. Il est normal de constater que la nature de certaines activités pédagogiques et que la taille de certains groupes d'étudiant-e-s rendent parfois difficile la poursuite directe d'un tel objectif. De plus, certain-e-s estiment que cette situation reflète une réalité sociale contre laquelle il sera difficile de lutter dans un bref délai.

Quoi qu'il en soit, l'existence d'un problème sérieux est démontrée. Une action concertée, alliant la fermeté à l'approche pédagogique formatrice, est ainsi requise dans les meilleurs délais. Les membres du Comité prévoient donc formuler prochainement des projets de règlements susceptibles d'améliorer la situation dans un délai plus ou moins long. Ils entendent continuer d'être réceptifs à toute réaction de la part de la communauté universitaire. Seules, une prise de conscience générale et la contribution de tous et de toutes assureront l'évolution nécessaire.

Le 27 février 1986, le Comité a déposé un rapport préliminaire au Sénat académique. Les recommandations de ce rapport ont alors fait l'objet d'une acceptation de principe.

De plus, une consultation auprès des étudiant-e-s fut entreprise au moyen d'un questionnaire publié dans le Front du lundi 24 mars 1986 et distribué dans les trois centres universitaires. Les opinions et propositions exprimées par les étudiant-e-s seront prises en considération.

Les membres du Comité permanent sur les normes linguistiques.
Avril 1986

Andréa Ouellet, Ecole de droit
Marielle Préfontaine, Bureau du VRER
Simone Rainville, Faculté des sciences de l'éducation
Yves Bolduc, Faculté des arts
Yves Poussart, Faculté des sciences et de génie
Eugène Richard, Faculté des sciences sociales
Martine Lebon, étudiante

A la Galerie d'art...

La Galerie d'art de l'Université de Moncton présente, jusqu'au 1er juin, une série d'acryliques et d'aquarelles de Felicity Redgrave, et des peintures et dessins de Brian Porter.

L'exposition Night/Spaces, de Felicity Redgrave, composée d'une série d'acryliques et d'aquarelles, démontre la préoccupation de l'artiste avec le phénomène de la nuit. Ses vastes toiles, parfois construites en sections géométriques, vibrent par leurs couleurs et leurs textures variées. Certaines oeuvres font voir une vue panoramique du firmament rempli d'étoiles et d'aurores boréales. D'autres présentent les éléments d'un paysage nocturne, presque surréaliste, tels que vus à travers une fenêtre, l'hiver.

Vingt oeuvres, dont dix peintures à l'huile sur toile et dix oeuvres multimedia sur papier, forment l'ensemble de l'exposition Brian Porter: Peintures et dessins 1981-84.

Porter emploie une technique réaliste pour présenter une série d'oeuvres dont le thème et la composition de chacune sont issus de ses rêves. Ses images sont souvent provocantes et toujours mystérieuses: le visage paniqué d'un clown se noyant; un hibou flanqué de deux nains en tenue de cirque; deux enfants sur échasses près d'un homme monté sur un chevreuil terrifié.

Session d'antigymnastique

Une session d'antigymnastique sera offerte par Zoé G. Ste-Marie, praticienne en approche globale du corps et antigymnastique, les 2, 3 et 4 mai, au Centre universitaire de Moncton.

Au programme, le vendredi 2 mai, à 19 heures, une scéance d'information sur l'approche globale du corps et l'antigymnastique, aura lieu au salon étudiant du Pavillon Jacqueline-Bouchard. Cette séance sera suivie, à 20 heures, d'un léger goûter et de l'inscription des personnes intéressées.

La session se déroulera de 9 heures à 17 heures, les samedi et dimanche 3 et 4 mai, à la salle 537 du Pavillon Taillon.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Zoé G. Ste-Marie, boîte postale 127A, RR 1, Grande-Digue, N.-B., E0A 1S0, ou téléphoner au numéro 576-6328.

HEBDO Campus

Éditeur
Le Service de l'information
et des relations publiques
Université de Moncton
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9
Téléphone: (506) 858-4129

Directeur
Paul-Émile Benoit

Rédacteur en chef
William Thériault

Équipe de rédaction
Paul-Émile Benoit, Maurice Lavigne, William Thériault

Secrétaire
Nicole Cormier

Montage
Ginette Savoie

HEBDO-CAMPUS est distribué gratuitement à tous les membres de la communauté universitaire et aux personnes de l'extérieur qui en font la demande.

Tous les textes et renseignements doivent être soumis **au plus tard le jeudi** pour publication la semaine suivante au **local 300.** Pavillon Léopold-Taillon, Centre universitaire de Moncton.

Reproduction des articles autorisée sans préavis.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada ISSN 279449.